



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
 Francine Roy, conseillère
 Suzanne Ouellet, conseillère
 Juliette Côté, conseillère
 Chantal Pelletier, conseillère
 M. Alain Malenfant, conseiller
 Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale étant présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2016-07-119

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-07-120

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 après avoir corrigé la résolution 2016-06-106 portant sur l'acceptation d'une demande de prix pour l'abrasif. L'ajout d'une phrase à la fin de la résolution doit se lire comme suit : « La municipalité étant le donneur d'ouvrage, les transporteurs n'ont pas à payer de redevance à la MRC de Témiscouata sur la route 232 Est. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-07-121

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2016

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-07-122

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que les comptes totalisant 281 465.26 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 07-2016 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2016-07-123

POSTES CANADA – L'AVENIR DU SERVICE POSTAL PUBLIC – SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES

Considérant qu'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier.

Considérant que les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada.

Considérant que les compressions au service de livraison ont pris fin et que le gouvernement libéral a lancé l'examen de Postes Canada en mettant sur pied un groupe de travail indépendant qui recueille des renseignements auprès de la population, mène des recherches et collecte des faits pertinents et rédigera, en septembre prochain, un document de travail faisant état des options viables en ce qui concerne le service postal canadien.

Considérant qu'à l'automne 2016, un comité parlementaire consultera les Canadiennes et Canadiens sur les options formulées dans le document du groupe de travail et présentera des recommandations au gouvernement sur l'avenir de Postes Canada.

Considérant qu'il est essentiel que le groupe de travail et le comité parlementaire entendent nos points de vue sur les questions clés, dont offrir des services bancaires, « verdir » Postes Canada, rétablir le service de livraison à domicile, maintenir un service de livraison quotidien, et créer des services destinés à aider les personnes ayant des incapacités et à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec propose une solution avec un horaire plus favorable et pour faciliter le service à la clientèle des citoyennes et citoyens. Il est de plus résolu que cet horaire soit du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DEMANDE DE COMMANDITE – 44^E TOURNOI ANNUEL DES POMPIERS ASSOCIATION DES POMPIERS DE L'EST DU QUÉBEC (APEQ) – SERVICE DES INCENDIES DE RIVIÈRE-BLEUE

Les élus ont décidé ne pas soutenir financièrement le Service des incendies de Rivière-Bleue pour cette année.

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ENTRE-AMIS

Les élus ont décidé ne pas soutenir financièrement l'Association des personnes handicapées Entre-Amis pour cette année.

RÉSOLUTION N° 2016-07-124

DEMANDE DE COMMANDITE – GALA COUNTRY – CLUB SPORTIF DES BIENS D’MÊME DE SQUATEC

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'accorder, à titre de contribution aux organisateurs du Gala country, un forfait de deux nuitées au Camping et chalets Squatec selon les disponibilités hors saison. Le gala country aura lieu le 11 septembre 2016 au Club sportif des Biens d'Même.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

APPUI AU VOLET RÉGIONAL – CABGYM GYMNASTIQUE

Les élus ont demandé à la directrice générale d'avoir plus d'information à ce sujet pour la prochaine réunion du conseil municipal du 16 août 2016 afin qu'ils puissent prendre une décision à ce sujet.

RÉSOLUTION N° 2016-07-125

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SPECTACLE-TÉMOIGNAGE CHANTER LA VIE 2016

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'accorder un don de 50 \$ pour les aider à défrayer une partie des frais pour l'achat de chandails pour les spectacles, ainsi que les frais reliés aux déplacements, couchers et repas.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DEMANDE DE COMMANDITE – FÊTES CHAMPÊTRES – LA FABRIQUE DE ST-GODARD DE LEJEUNE

Les élus ont décidé ne pas soutenir financièrement la Fabrique de St-Godard de Lejeune pour leurs Fêtes champêtres de cette année.

AVIS DE MOTION – ENTRETIEN DES CHEMINS DURANT L'HIVER

Chantal Pelletier, conseillère, donne avis qu'un projet de règlement sera présenté pour adoption lors d'une session subséquente de ce conseil. Ledit projet de règlement concerne l'entretien des chemins du territoire de notre municipalité durant l'hiver.

RÉSOLUTION N° 2016-07-126

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À OBTENIR DES PRIX POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE LA RUE SAINT-ANDRÉ

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale d'avoir une estimation des coûts pour les travaux d'asphaltage de la rue Saint-André.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-07-127

ENTÉRINER LE PAIEMENT DU CONSTAT D'INFRACTION À LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST)

Considérant que le 24 mai 2016 il y a eu des travaux d'excavation de tranché autour d'une borne fontaine.

Considérant que les travaux ont été exécutés de façon non sécuritaire et qui compromettaient directement et sérieusement la santé, la sécurité ou l'intégrité physique d'un travailleur.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'accepter le paiement de l'infraction déjà effectué à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour les travaux du 24 mai 2016 au montant de 22 959 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-07-128

ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION – TOITURE GARAGE AU SIS, 59, RUE SAINT-JOSEPH

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'accepter la proposition de Construction Jaro 90 Inc. de Lac-des-Aigles au montant de 9 640 \$ plus taxes pour la réparation de la toiture du garage au sis, 59, rue Saint-Joseph. Il est de plus résolu de changer le bardeau d'asphalte pour de la tôle de couleur bleu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-07-129

URBANISME – RAPPORT DES DOSSIERS

Considérant qu'un avis de non-conformité a été envoyé le 12 avril 2016 au propriétaire du lot 11-A-25, RG06, Canton de Robitaille situé sur la rue de la Plage, zoné résidentielle Rb afin que celui-ci rectifie la situation avant le 1^{er} juin 2016.

Considérant qu'en date du 28 juin 2016, il n'y avait aucun changement et que la remorque était toujours présente sur le lot en question

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'envoyer un deuxième avis écrit par courrier recommandé au propriétaire concerné afin qu'il se conforme aux règlements municipaux et il a jusqu'au 20 juillet 2016 pour régulariser la situation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-07-130

URBANISME – RAPPORT DES DOSSIERS

Considérant qu'un avis de non-conformité a été envoyé le 12 avril 2016 à la propriétaire du Restaurant Les Belles d'Autrefois afin que la situation soit corrigée avant le 5 juin 2016.

Considérant qu'en date du 14 juin 2016, il n'y avait aucuns travaux d'exécutés, car les coûts sont trop élevés.

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'envoyer un deuxième avis écrit par courrier recommandé à la propriétaire du Restaurant Les Belles d'Autrefois afin qu'elle se conforme aux règlements municipaux et elle a jusqu'au 23 août 2016 pour régulariser la situation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

FIN D'EMPLOI – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Jacqueline Caron fait la lecture de la résolution de la fin d'emploi du directeur des travaux publics aux conseillers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-07-131

OFFRE D'EMPLOI – OPÉRATEUR-MANOEUVRE

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'afficher l'offre d'emploi d'opérateur manœuvre sur une base temporaire. Il est de plus résolu de publier l'offre dans le Journal Info Dimanche, dans le publi-sac et sur le site d'Emploi Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2016-07-132

DEMANDE DE PRIX – ACHAT D'UNE REMORQUE POUR CAISSON

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que la directrice générale demande des prix pour l'achat d'une remorque dans le but de transporter le caisson et autres accessoires aux travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DEMANDE D'INFORMATIONS – MUNICIPALITÉ DE STE-RITA – PRÉVENTION DE LEURS RÉSIDENCES PRIVÉES

La municipalité de Sainte-Rita demande à la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec une information au sujet du tarif à l'heure ainsi que le coût pour les frais de déplacement des pompiers de Squatec pour la visite d'inspection de leurs résidences privées. La directrice générale a envoyé l'information à la municipalité de Sainte-Rita et elle doit confirmer avec le chef pompier s'ils ont le temps de faire les visites demandées.

RÉSOLUTION N° 2016-07-133

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION # 2016-06-095 – DEMANDE D'APPUI DE RENOUELEMENT DE SABLIERE – LES CARRIÈRES DUBÉ ET FILS INC. AUPRÈS DE LA CPTAQ

Considérant la réception de la lettre de la CPTAQ datée du 22 juin 2016 concernant la non-inscription du lot 4A du rang 5 dans la résolution municipale # 2016-06-095.

Considérant la modification de la résolution # 2016-06-095 pour ajouter le lot 4A du rang 5 et qui ce lit comme suit :

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a reçu une demande de l'entreprise Les Carrières Dubé et Fils Inc, ci-après la requérante, concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour l'exploitation d'une sablière et l'utilisation des chemins d'accès sur les lots 1B, 2B, 3B, 4B au rang 4 et les lots 4A, 5A, 6A, 7A, 8A, 8B-P au rang 5, enregistrés sous le Cadastre du canton de Robitaille et localisés sur son territoire pour le renouvellement de l'autorisation émise dans le passé sous les dossiers #401733 et # 345121.

Considérant qu'un dossier a déjà été ouvert à la CPTAQ sous le numéro #411649 concernant la présente demande.

Considérant que la troisième sous-section de la section IV de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles exige que la municipalité transmette à la commission une recommandation quant à la demande reçue.

Considérant que la municipalité remarque que le projet faisant l'objet de la demande concerne le renouvellement d'une autorisation émise par le passé.

Considérant que la demande est d'une durée d'autorisation temporaire de dix (10) ans pour l'exploitation d'une sablière.

Considérant que, tel qu'exigé par l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité remarque qu'une grande partie de son territoire fait partie des zones agricoles protégées et que peu d'espace hors de ces zones seraient propice à l'usage projeté par la requérante.

Considérant que le fait de refuser la demande de la requérante entraînerait la cessation d'une exploitation en cours qui a déjà fait l'objet d'une autorisation de la commission dans le passé (dossiers #401733 et #345121).

Considérant que cette exploitation est présente depuis quelques années et qu'elle ne semble pas avoir affecté négativement le potentiel agricole des lots voisins.

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec transmette à la CPTAQ la nouvelle résolution, concernant la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour l'exploitation d'une sablière et l'utilisation des chemins d'accès sur les lots 1B, 2B, 3B, 4B au rang 4 et les lots 4A, 5A, 6A, 7A, 8A, 8B-P au rang 5, enregistrés sous le Cadastre du canton de Robitaille et localisés sur son territoire pour le renouvellement de l'autorisation émise dans le passé sous les dossiers #401733 et #345121.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES – 13 JUIN 2016

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du mois de juin 2016.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – JUIN 2016

Jacqueline fait état des réservations des chalets au camping pour le mois de juin 2016, il y a eu 43 nuitées.

RÉSOLUTION 2016-07-134

OFFRE D'EMPLOI – CHEF D'ÉQUIPE

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'afficher l'offre d'emploi de chef d'équipe sur une base temporaire et valider la description de tâches. Il est de plus résolu de publier l'offre dans le Journal Info Dimanche, dans le publi-sac et sur le site d'Emploi Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2016-07-135

NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES DEUX OFFRES D'EMPLOI

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu désigner Juliette Côté, Chantal Pelletier et Julie Garon, membres du comité de sélection pour le poste de chef d'équipe et l'opérateur manoeuvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 21 h 00.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière